

	REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Conseil d'Administration du 4 novembre 2025	N° 2025-03-02

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 novembre, le Conseil d'administration de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, dûment convoqué le 22 octobre, s'est rassemblé au 91 rue Paulin sur la commune de Bordeaux, sous la présidence de Madame Sylvie Cassou-Schotte, Présidente du Conseil d'administration.

Etaient présents à la séance :

Madame Sylvie Cassou-Schotte, Monsieur Jean-Claude Feugas, Monsieur Guillaume Garrigues, Madame Anne-Eugénie Gaspar, Monsieur Maxime Ghesquièrre, Madame Zeineb Lounici.

Excusés :

Madame Maïté Cazaux ayant donné procuration à Monsieur Jean-Claude Feugas, Monsieur Gérard Chausset ayant donné procuration à Madame Sylvie Cassou-Schotte, Monsieur Daniel Delestre, Monsieur Laurent Guillemain ayant donné procuration à Monsieur Maxime Ghesquièrre, Monsieur Jean-Marie Trouche ayant donné procuration à Monsieur Guillaume Garrigues.

LA SEANCE EST OUVERTE A 15h00

	REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Conseil d'Administration du 4 novembre 2025	N° 2025-03-02

Décision modificative 2 - budget principal et budgets annexes

La présente décision modificative (DM) fait suite au budget supplémentaire valant décision modificative du mois de juin dernier.

Cette décision modificative vient apporter des modifications majoritairement techniques au budget principal de l'eau potable et de l'eau industrielle.

Budget de l'eau

Les évolutions sur le budget de l'eau sont essentiellement marquées par l'intégration de la dotation de Bordeaux Métropole, qui a été présentée lors de la délibération du conseil métropolitain le 26 septembre dernier.

Article	Libellé	BP & BS 2025	DM	Budget 2025
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	300 000,00	0,00	300 000,00
70	VENTES PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS	118 231 059,52	7 745 000,00	125 976 059,52
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	564 877,00	71 750,00	636 627,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	46 000,00	-46 000,00	0,00
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	3 524 219,00	0,00	3 524 219,00
TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		122 666 155,52	7 770 750,00	130 436 905,52
042	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 300 000,00	-300 000,00	4 000 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		4 300 000,00	-300 000,00	4 000 000,00
002	RESULTAT REPORTÉ	0,00	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		126 966 155,52	7 470 750,00	134 436 905,52

011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	38 925 066,75	-369 070,88	38 555 995,87
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILÉS	34 925 696,91	0,00	34 925 696,91
014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	13 308 000,00	0,00	13 308 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 790 403,58	-136 000,00	3 654 403,58
66	CHARGES FINANCIÈRES	650 580,00	0,00	650 580,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 137 444,38	2 496 000,00	3 633 444,38
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIAT°	4 806 243,00	0,00	4 806 243,00
022	DÉPENSES IMPRUVUES	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		97 543 434,62	1 990 929,12	99 534 363,74
042	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 521 505,00	5 878 495,00	17 400 000,00
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		11 521 505,00	5 878 495,00	17 400 000,00
002	RESULTAT REPORTÉ	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		109 064 939,62	7 869 424,12	116 934 363,74

023	AUTOFINANCEMENT (virement à la section d'Investissement)	17 901 215,90	-398 674,12	17 502 541,78
-----	--	---------------	-------------	---------------

Article	Libellé	BP & BS 2025	DM	Budget 2025
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	310 000,00	165 000,00	475 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	34 858 645,69	-5 228 585,01	29 630 060,68
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	32 478 100,52	0,00	32 478 100,52
TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		67 646 746,21	-5 063 585,01	62 583 161,20
040	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 521 505,00	5 878 495,00	17 400 000,00
041	OPÉRAT° ORDRE PATRIMONIALES	9 900,00	600 000,00	609 900,00
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	17 901 215,90	-398 674,12	17 502 541,78
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		29 432 620,90	6 079 820,88	35 512 441,78
001	RESULTAT REPORTÉ	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		97 079 367,11	1 016 235,87	98 095 602,98

20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 258 440,00	-710 600,00	547 840,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 654 615,06	107 850,30	17 762 465,36
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	38 782 884,68	538 985,57	39 321 870,25
16	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILÉES	2 021 780,00	780 000,00	2 801 780,00
26	CHARGES FINANCIÈRES	0,00	0,00	0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 300,00	0,00	4 300,00
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		59 722 019,74	716 235,87	60 438 255,61
040	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 300 000,00	-300 000,00	4 000 000,00
041	OPÉRAT° ORDRE PATRIMONIALES	9 900,00	600 000,00	609 900,00
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		4 309 900,00	300 000,00	4 609 900,00
001	RESULTAT REPORTÉ	33 047 447,37	0,00	33 047 447,37
TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		97 079 367,11	1 016 235,87	98 095 602,98

I- LA SECTION D'EXPLOITATION

A. Les recettes d'exploitation

Les recettes de la section d'exploitation sont revues à la hausse pour environ 7,47 M€ par rapport au budget en cours.

1- Les recettes d'exploitation réelles sont en hausse de 7,77 M€

L'augmentation des recettes réelles est portée essentiellement par la dotation finale de Bordeaux Métropole pour 5,2 M€. Ce montant correspond au solde résiduel du fonds de performance et du fonds de contribution à la politique sociale de l'eau lors de la préfiguration de la régie et porté sur le budget principal de Bordeaux Métropole.

A la suite du changement du logiciel de facturation, s'ajoutent 2,5 M€ de recette de vente d'eau liés à un changement de comptabilisation des régularisations de titres entre exercices. Néanmoins, cette recette est neutralisée par une inscription en dépense de fonctionnement du même montant au chapitre 67.

Le reste est complété par l'ajustement de subventions de l'agence de l'eau.

2- Les recettes d'ordre d'exploitation sont en baisse de 0,3 M€

La production immobilisée permet, par opération d'ordre entre sections, de transférer les charges de masse salariale et celles relatives à l'achat de fournitures pour les investissements créés en interne. La prise en compte de la production immobilisée impacte les recettes de la section d'exploitation. Cette comptabilisation permet de transférer 900 K€ de crédits de fonctionnement vers l'investissement, avec les investissements créés en propre par la régie, soit une baisse de 0,3 M€ par rapport à ce qui était prévu au BP.

B. Les dépenses d'exploitation

1- Les dépenses réelles

Les dépenses réelles de la section d'exploitation sont revues à la hausse pour 1,99 M€ par rapport au budget en cours.

En neutralisant le changement de méthodes comptables sur les régularisations de titre de ventes d'eau sur exercices antérieurs, les dépenses réelles de la section d'exploitation sont finalement revues à la baisse pour près de 505 K€ par rapport au budget en cours.

Les principaux chapitres impactés par cette réduction sont :

1.1. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Au global, les charges à caractère général ont été revues à la baisse pour près de 369 K€. Il s'agit principalement d'ajustements techniques qui tiennent compte des volumes des crédits consommés à date et des besoins identifiés sur le dernier trimestre. Le poste énergie enregistre à lui seul 500 K€ de baisse. A l'inverse, une dépense de 250 K€ est enregistrée pour rembourser au réel à Bordeaux Métropole le trop-perçu du forfait facturé pour le remboursement du personnel fléché sur les missions de l'assainissement.

1.2. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les autres charges de gestion courante baissent pour 136 K€. Une baisse de 200 K€ est enregistrée sur les admissions en non-valeur. Cette baisse est contrebalancée par une hausse de 64 K€ liée à l'actualisation des dépenses pour l'acquisition de licences.

1.3. Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Les charges exceptionnelles sont en hausse pour 2,5 M€. Elles correspondent au changement de méthodes comptables sur les régularisations de titre de ventes d'eau sur exercices antérieurs, engendré par la mise en place du nouveau logiciel de facturation de la consommation d'eau.

2- Les dépenses d'ordre.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement sont en augmentation de 5,88 M€. Il s'agit d'un ajustement des crédits liés aux amortissements, du fait de l'ajustement définitif du bilan. A la suite de la dotation finale de Bordeaux Métropole, le montant global des amortissements s'élève à 17,4 M€ pour l'exercice 2025.

Ainsi, les variations des recettes et des dépenses de fonctionnement induisent un autofinancement en légère baisse à la DM (-399 K€), de sorte que l'autofinancement 2025 s'inscrit à 17,5 M€.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les dépenses d'investissement

1- Volume des autorisations de programme (AP)

Le volume global des autorisations de programme diminue de 421 K€ par rapport au budget supplémentaire. Cette baisse correspond au retrait des crédits non utilisés sur les opérations récurrentes millésimées 2023, mais aussi à l'ajustement du volume des opérations.

L'état des APCP du budget de l'eau potable est annexé au présent rapport.

2- Dépenses et principales opérations

Les crédits de paiement inscrits en immobilisations restent stables par rapport au budget supplémentaire (-63 K€) et s'établissent à 57,63 M€. Cet ajustement financier correspond à l'avancement des projets et à leurs prévisions d'atterrissage sur la fin de l'exercice.

Par ailleurs, la dotation finale de BM augure le début du remboursement des travaux sur le réseau d'eau potable pris en charge sur le budget de Bordeaux Métropole lors des chantiers du BHNS de Saint Aubin et du CCLM (études avant 2022). 780 K€ ont été inscrits en autres dettes (chap. 16).

En ce qui concerne les opérations d'ordre, l'ajustement de la production immobilisée permet de réduire les dépenses d'ordre de la section d'investissement de 300 K€. Les écritures pour la réintégration des frais d'études viennent augmenter les dépenses d'ordre pour 600 K€.

Au global, les dépenses d'investissement (réelles et ordre) ont donc évolué de +11M€ en DM.

B. Les recettes d'investissement

L'emprunt, compte tenu des inscriptions budgétaires en investissement et du volume d'autofinancement, est diminué d'environ de 5,2 M€ par rapport au budget supplémentaire, soit un volume global de 29,63 M€.

Deux tirages ont été réalisés dans le courant de l'exercice : l'un auprès de la Banque des territoires pour 10 M€ et l'autre consistant en un emprunt de 12 M€ auprès de Arkéa, soit un total de 22 M€ à date.

En parallèle, les recettes d'investissement liées aux dotations aux amortissements augmentent pour 5,88 M€.

La section d'investissement sur l'exercice 2025 est donc essentiellement financée par :

- 17,5 M€ de virement de la section d'exploitation ;
- 17,4 M€ de recettes d'ordre provenant des dotations aux amortissement ;
- 29,63 M€ d'emprunt ;
- 32,48 M€ de résultat de fonctionnement affecté au financement du déficit de la section d'investissement.

Budget du SPANC

Aucune inscription en DM n'est enregistrée pour le budget du SPANC.

Budget de l'Eau Industrielle

Article	Libellé	BP + BS 2025	DM	Budget 2025
70	VENTES PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS	480 000,00	0,00	480 000,00
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	6 205,00	0,00	6 205,00
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	486 205,00	0,00	486 205,00
042	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	280 000,00	0,00	280 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	280 000,00	0,00	280 000,00
002	RESULTAT REPORTÉ	678 989,71	-11 806,51	667 183,20
	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 445 194,71	-11 806,51	1 433 388,20

011	CHARGES À CARATÈRE GÉNÉRAL	447 950,08	-49 980,00	397 970,08
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILÉS	69 000,00	6 000,00	75 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 000,00	0,00	3 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00	0,00	2 000,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIAT°	6 200,00	0,00	6 200,00
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	528 150,08	-43 980,00	484 170,08
042	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	340 000,00	0,00	340 000,00
	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	340 000,00	0,00	340 000,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	868 150,08	-43 980,00	824 170,08

023	AUTOFINANCEMENT (virement à la section d'Investissement)	0,00	0,00	0,00
-----	--	------	------	------

Article	Libellé	BP + BS 2025	DM	Budget 2025
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	0,00	0,00	0,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	564 158,40	0,00	564 158,40
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	564 158,40	0,00	564 158,40
040	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	340 000,00	0,00	340 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	340 000,00	0,00	340 000,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	904 158,40	0,00	904 158,40

21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	215 000,00	0,00	215 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	220 000,00	0,00	220 000,00
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	435 000,00	0,00	435 000,00
040	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	280 000,00	0,00	280 000,00
	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	280 000,00	0,00	280 000,00
001	RESULTAT REPORTÉ	189 158,40	0,00	189 158,40
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	904 158,40	0,00	904 158,40

Le budget des eaux industrielles présenté lors de cette étape budgétaire est voté en suréquilibre de fonctionnement comme le permet l'article L1612-6 du CGCT pour 609 218,12€, du fait de la remise de la dotation de la Métropole.

I. LA SECTION D'EXPLOITATION

Les dépenses de la section d'exploitation sont revues à la baisse à hauteur de 44 K€. La majorité de ce réajustement porte sur les charges à caractère général, avec notamment le décalage de crédits prévus pour des études (65 K€) qui ne seront pas réalisées sur l'exercice 2025.

A contrario, 36 K€ ont été ajustés afin de faire face à la hausse de la redevance pour prélèvement suite à la vidange et au remplissage du bassin de beaujet après nettoyage. Il est à noter également un ajustement des crédits de la masse salariale de 6 K€.

II. Correction d'une erreur matérielle sur l'affectation des résultats

Par ailleurs, la délibération 2025/02/02 relative à de l'affectation du résultat 2024 des eaux industrielles votée lors de la séance du conseil d'administration du 27 juin 2025 comporte une erreur matérielle. La reprise du résultat d'exploitation du budget des eaux industrielles affichée tient compte du résultat d'exploitation 2023 sans la déduction du financement du déficit de la section d'investissement 2023. Le résultat reporté de l'exercice précédent est ainsi surévalué de 11 806,51€.

Pour rappel, l'affectation du résultat des eaux industrielles voté par la délibération 2025/02/02 :

Résultat de la section d'exploitation à affecter :

- Résultat de l'exercice 2024 :	Excédent :	1 199 844,26€
- Résultat reporté de l'exercice précédent :	Excédent :	43 303,85 €
- Résultat de clôture à affecter :	Excédent :	1 243 148,11€

Résultat de financement de la section d'investissement :

- Résultat de l'exercice 2024 :	Déficit :	177 351,89€
- Résultat reporté de l'exercice précédent :	Déficit :	11 806,51 €
- Résultat de clôture à affecter :	Déficit :	189 158,40 €
- Dépenses d'investissement reportées :		0,00€
- Recettes d'investissement reportées :		0,00€
- Solde des restes à réaliser :		0,00€
-Besoin réel de financement :		189 158,40 €

Affectation des résultats de la section de fonctionnement :

189 158,40€- En excédent reporté de la section de fonctionnement
(recette non budgétaire au compte 110, ligne budgétaire
R002 du budget N+1) :

678 989.71 €

TOTAL :

- Résultat déficitaire en report en compte débiteur
(recette non budgétaire au compte 119, déficit
reporté à la section de fonctionnement D002) :

0,00€

Transcription budgétaire de l'affectation des résultats :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté 0.00€	R002 : excédent reporté <u>678 989.71€</u>	D001 : solde d'exécution 189 158.40 €	R001 : solde d'exécution 0.00 €
D672 Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement 0.00€			R1068 : excédent capitalisé 564 158.40 €
			R1064 : réserves réglementées 0.00€

L'affectation de résultat des eaux industrielles est rectifiée en conséquence :

Résultat de la section d'exploitation à affecter :

- Résultat de l'exercice 2024 :	Excédent :	1 199 844,26€
- Résultat reporté de l'exercice précédent :	Excédent :	31 497,34€
- Résultat de clôture à affecter :	Excédent :	1 231 341,60€

Résultat de financement de la section d'investissement :

- Résultat de l'exercice 2024:	Déficit :	177 351,89€
- Résultat reporté de l'exercice précédent :	Déficit :	11 806,51 €
- Résultat de clôture à affecter :	Déficit :	189 158,40 €
- Dépenses d'investissement reportées :	0,00€	
- Recettes d'investissement reportées :	0,00€	
- Solde des restes à réaliser :	0,00€	
-Besoin réel de financement :	189 158,40 €	

Affectation des résultats de la section de fonctionnement :

189 158,40€- En excédent reporté de la section de fonctionnement
 (recette non budgétaire au compte 110, ligne budgétaire
 R002 du budget N+1) : **667 183,20 €**

TOTAL :

- Résultat déficitaire en report en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119, déficit reporté à la section de fonctionnement D002) :	0,00€
---	-------

Transcription budgétaire de l'affectation des résultats :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté 0.00€	R002 : excédent reporté 667 183,20€	D001 : solde d'exécution 189 158.40 €	R001 : solde d'exécution 0.00 €
D672 Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement 0.00€			R1068 : excédent capitalisé 564 158.40 €
			R1064 : réserves réglementées 0.00€

Ainsi, le compte R002 est diminué de 11 806,51€ pour atteindre un montant total d'excédent reporté à hauteur de 667 183,20 €.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Aucun mouvement n'est enregistré sur la section d'investissement tant en autorisations de programme que de crédits de paiement, lors de cette étape budgétaire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé Mesdames Messieurs de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil d'administration réuni,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel ou commercial et ses instructions complémentaires et le plan comptable M 49 « eau et assainissement »,

VU la délibération 2024/04/01 du Conseil d'administration du 12 décembre 2024 relative au vote du budget primitif 2025,

VU la délibération 2025/02/02 du Conseil d'administration du 27 juin 2025 relative au vote du budget supplémentaire,

ENTENDU le rapport de présentation,

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

Article 1 : d'approuver la décision modificative n° 2 du budget principal de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole par chapitre, selon le détail présenté dans la maquette réglementaire présentée en annexe 1 au présent rapport,

Article 2 : d'approuver l'état des autorisations de programme et crédits de paiement du budget eau potable tel que présenté en annexe 2 au présent rapport.

Article 3 : d'approuver la décision modificative n° 2 du budget annexe de l'eau industrielle par chapitre, selon le détail présenté dans la maquette réglementaire présentée en annexe 3 au présent rapport,

Article 4 : d'approuver l'état des autorisations de programme et crédits de paiement du budget eau industrielle tel que présenté en annexe 4 au présent rapport,

Article 5 : d'autoriser à la suite d'une erreur matérielle, au vu de l'ensemble des éléments exposés ci-dessus, l'affectation des résultats apparaissant au compte financier 2024, au budget de l'eau industrielle pour l'exercice 2025 après leur constatation selon les modalités suivantes :

■ **Budgétairement :**

- Inscription de 667 183,20€ en excédent reporté de la section de fonctionnement (R002)
- Inscription de 189 158,40€ en dépenses concernant le solde d'exécution de la section d'investissement (D001)
- Inscription de 564 158,40€ d'excédent capitalisé en recette d'investissement (R1068)

■ **Comptablement :**

- Au financement de la section d'investissement : inscription au compte 1068 de 564 158,40.
- Au financement de la section d'exploitation par inscription au compte 110 « report à nouveau solde créditeur » : 635 685,86 €

Résultat des votes :

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré le 4 novembre 2025.

REÇU EN PRÉFECTURE LE :	Pour expédition conforme, La Présidente,
PUBLIÉ LE :	 Madame Sylvie Cassou-Schotte